

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places annonces et insertions

PLACES.

Branche de service. S'adresser à	Place vacante	Traite- ment Fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Département fédéral de l'intérieur. (Président du conseil de l'Ecole polytechnique à Zurich.)	Quatre chauffeurs et machinistes pour le bâtiment principal, le bâtiment de chimie et le bâtiment de physique.	2800, plus les allocations de renchérissement.	15 sept. 1924 [3..]	Connaissances approfondies du métier et du service de surveillance des moteurs électriques.
Entrée en fonctions : 1 ^{er} octobre 1924.				
Département fédéral de justice et police. (Bureau fédéral des assurances).	Expert technique de II ^e classe.	4200 à 5800, plus les allocations de renchérissement de la III ^e classe de traitement.	15 sept. 1924 [2..]	Culture générale. Connaissance approfondie de la science actuarielle.
La place est occupée provisoirement.				
Département militaire fédéral. (Intendance) du matériel de guerre.)	Intendant de l'arsenal de Tavannes.	3200 à 4300, plus les allocations de renchérissement légales.	14 sept. 1924 [2..]	Grade d'officier, connaissance des langues française et allemande et du matériel de guerre; pratique du service administratif.
Département des douanes. (Direction des douanes, à Bâle.)	Contrôleur au bureau principal des douanes Porrentruy.	4200 à 5100	13 sept. 1924 [2..]	Les candidats doivent avoir passé avec succès l'examen prévu pour les commis de I ^{re} classe, ou occuper déjà une place de contrôleur ou de receveur.
(Direction des douanes à Bâle.)	Receveur au bureau principal des douanes à l'Entrepôt de Bâle.	3700 à 4800	13 sept. 1924 [2..]	Les candidats doivent avoir passé avec succès l'examen prévu pour les commis de I ^{re} classe, ou occuper déjà une place de contrôleur ou de receveur.

N° 38

FEUILLE FÉDÉRALE

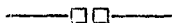
76^e année Berne, le 17 septembre 1924 Volume III

Table des matières

Page

Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la pétition concernant le service civil, du 12 septembre 1924	393
Circulaire du Conseil fédéral aux autorités cantonales chargées de la concession des droits d'eau et de la surveillance du registre foncier, du 12 septembre 1924	411
Assemblée fédérale	413
Extrait des délibérations du Conseil fédéral	416
Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération	418
Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.	420

Toute communication concernant l'administration de la FEUILLE FÉDÉRALE (abonnements, changements d'adresse, réclamations, etc.) doit être adressée, dans le délai de trois mois, à l'expédition.



Mise au concours de travaux, de fournitures et de places annonces et insertions

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1924
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.09.1924
Date	
Data	
Seite	392-392
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 063

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.